

Accident de travail salaire

Par Linda020519, le 10/01/2017 à 04:00

Bnjr, je suis en accident de travil depuis le 29/11 j'ai reçu mon salaire début décembre jusque là tout vas bien vu que c'est tombé à la fin du mois. Mais là depuis début janvier je n'ai perçu aucun paiement ni de la sécurité social ni de mon employeur. Mon employeur dois me payer 60% de mon salaire, il est incapable de me donner un montant exact et nous sommes payer tout les 6 du mois or nous somme le 10 et je n'ai rien reçu, alors qu'il m'avait dis qu'il ferait les virements vendredi dernier.. j'ai énormément de frais bancaires, je sais pas comment m'en sortir, par ailleurs il m'as toujours pas envoyé mon bulletin de salaire et je suis toujours en train de quémander mon due car il me dit qu'il est à l'hôpital. Que dois je faire ? Merci à vous

Par P.M., le 10/01/2017 à 09:08

Bonjour,

Il faudrait savoir si l'employeur a demandé une subrogation sur vos indemnités journalières de la Sécurité Sociale pour les percevoir directement sinon, dès que vous les auriez reçues, il faudrait lui transmettre les bordereaux de versement...

Ce n'est pas 60 % du salaire qui doit vous être maintenu si vous avez plus d'un an d'ancienneté mais <u>l'indemnisation légale des absences pour maladie ou accident</u> ou même plus et/ou plu longtemps suivant les dispositions de la Convention Collective applicable... Un virement peut mettre quelques jours suivant les délais bancaires...

Par Linda020519, le 10/01/2017 à 13:31

Merci Bcp!